

Madame, Monsieur,

Je viens vers vous pour vous alerter sur la situation des prisonniers politiques palestiniens détenus illégalement dans les prisons israéliennes et vous demander de vous saisir de cette question dans votre journal.

Comme vous le savez, les autorités israéliennes détiennent environ 4500 prisonniers politiques palestiniens. Parmi eux figurent notamment des femmes, des mineurs, des universitaires et des parlementaires dont les conditions de détentions des prisonniers politiques palestiniens ne respectent pas les normes internationales en la matière.

Les violations quotidiennes du droit international et ces mauvais traitements ont donné lieu en avril dernier à un mouvement massif de grève de la faim de plus de 2000 prisonniers, revendiquant les droits humains les plus élémentaires et dévoilant la gravité des atteintes aux droits de l'homme dans les prisons israéliennes et l'exaspération d'hommes et de femmes quotidiennement humiliés.

C'est pourquoi l'Association France Palestine Solidarité vient de lancer avec l'aide de Salah Hamouri ¹, une campagne de parrainage de prisonniers politiques palestiniens à laquelle je participe (voir le site de l'AFPS à l'adresse <http://www.france-palestine.org/Parrainer-un-e-prisonnier-e>)

Nous voulons informer et sensibiliser l'opinion publique sur les différentes violations des lois internationales par les autorités israéliennes et les conditions de détention des prisonniers politiques palestiniens.

Ces violations concernent notamment : la détention des prisonniers en territoire israélien² ; le jugement par des tribunaux militaires israéliens sans enquête préalable et sans comparution devant un juge ; la mesure de détention administrative, qui permet la détention d'individus pour des périodes de six mois indéfiniment renouvelables, sans inculpation, sans charges, et sans procès ; le maintien en détention d'une partie des prisonniers dont la libération était une condition des accords d'Oslo ; les conditions de détention des prisonniers qui bafouent les règles établies par la quatrième Convention de Genève³ ; la négligence médicale⁴ ; la torture et les mauvais traitements infligés aux prisonniers⁵ ; le traitement des mineurs (moins de 18 ans)⁶.

Nous demandons la libération immédiate et sans conditions de tous les prisonniers politiques palestiniens, qu'ils aient été des militants de la lutte armée ou de la résistance non violente, légitimes et légales au regard du droit international.

Qui sont les prisonniers politiques palestiniens parrainés?

Les militant(e)s politiques palestinien(e)s ayant eu une activité de résistance populaire armée ou non ; les mineurs (moins de 18 ans), ainsi que les personnes âgées ou malades ; les membres du Conseil législatif palestinien, responsables politiques et autres élus ; les universitaires, les écrivains et les étudiants, les journalistes, les caméramans. Tous les prisonniers politiques palestiniens sont parrainés sans distinction sur leur appartenance politique ou la raison de leur détention.

C'est dans le cadre de cette campagne que je vous demande, instamment, Madame, Monsieur, de vous saisir de cette question et de la relayer dans votre journal.

Je me tiens à votre entière disposition pour en parler lors d'une rencontre à votre convenance.

¹ Salah Hamouri est un franco-palestinien de 27 ans détenu illégalement en Israël pendant 7 ans. Voir <http://www.salah-hamouri.fr/>

² Articles 49 et 76 de la quatrième convention de Genève

³ Interdiction de visites (article 116 de la quatrième convention de Genève), isolement, interdiction d'accès à l'éducation

⁴ qui viole la déclaration de Tokyo d'octobre 1975

⁵ qui sont contraires à l'article 5 de la déclaration universelle des droits de l'homme, à l'article 7 du pacte international relatif aux droits civils et politiques et à la convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, (AG de l'ONU du 10 décembre 1984)

⁶ Articles 37b et 37c de la convention internationale pour les droits de l'enfant

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de mes meilleurs sentiments.